

# L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE DÉCERNE Désormais un prix de thèse d'université à des vétérinaires pour symboliser son engagement en faveur de la formation par la recherche

## THE VETERINARY ACADEMY OF FRANCE NOW AWARDS A UNIVERSITY THESIS PRIZE TO VETERINARIANS TO SYMBOLIZE ITS COMMITMENT TO TRAINING THROUGH RESEARCH

Par Pierre SAI<sup>1</sup>

(manuscrit accepté le 5 mars 2023)

**Mots clés :** Académie vétérinaire de France, Thèse d'université, Écoles Nationales Vétérinaires, Étudiants vétérinaires

**Keywords:** Veterinary Academy of France, PhD, National Veterinary Schools, Veterinary Students

Pour symboliser son engagement en faveur de la formation par la recherche pour les vétérinaires issus des Écoles Nationales Vétérinaires Françaises (ENVF), l'Académie Vétérinaire de France (AVF) a décidé de décerner annuellement, à partir de 2022, un prix de thèse d'Université pour des diplômés des ENVF. Le premier prix de thèse a été attribué à Madame Fanny Demars. Son travail est rapporté dans un article publié dans le Bulletin de l'Académie vétérinaire de France (Doi : <https://doi.org/10.3406/bavf.2023.71024>).

La formation clinique, indispensable à la majorité des diplômés vétérinaires qui se destinent à une activité de praticiens, et une formation par la recherche choisie par de rares étudiants particulièrement motivés, ont trop longtemps été opposées dans les Écoles Nationales Vétérinaires Françaises. Au contraire, ces deux approches d'acquisition de compétences doivent être rendues complémentaires pour les étudiants français. Pour être réelle et généralisée, cette complémentarité devrait faire l'objet d'instructions ministérielles.

Les processus complexes de pensée et de prise de décision résultant du raisonnement clinique associent les stratégies analytique et non analytique, dont l'efficacité dépend bien sûr de l'acquisition simultanée des connaissances scientifiques nécessaires. Mais cette efficacité peut être aussi améliorée par les modes de raisonnement et les compétences acquises grâce à une formation par la recherche, notamment en développant l'esprit

critique, le doute scientifique, la curiosité, le goût de l'innovation, celui de l'exploration de l'inconnu, la ténacité...

Pourtant, cette formation par la recherche est trop laissée, dans les ENVF, à des initiatives personnelles, de sorte que trop peu de vétérinaires en bénéficient.

Face à ce constat, l'Académie Vétérinaire de France a souligné dans plusieurs de ses Avis que le maintien à haut niveau de la formation clinique des étudiants nécessite notamment de repenser le fonctionnement des centres hospitaliers universitaires (CHUV) des ENVF. Le modèle des CHUV doit en effet être actualisé pour atteindre un volume d'activité suffisant pour assurer à tous une formation par la clinique complète, d'autant que ces CHUV doivent faire face à une augmentation du *numerus clausus*. Cette évolution doit aussi inclure un renforcement des activités de recherche clinique visant d'une part la production de connaissances scientifiques, mais aussi d'autre part l'acquisition de compétences par les étudiants grâce à des séquences de formation par la recherche notamment autour de la spécificité « modèles animaux spontanés et recherche clinique vétérinaire ».

Mais, au-delà de quelques initiatives individuelles, la synergie entre formation clinique et formation par la recherche ne pourra être réelle et généralisée que si la formation par la recherche était vraiment institutionnalisée dans les ENVF, comme l'a recommandé encore récemment un Avis de l'AVF (AVF, 2020). Dès la première année d'études puis tout au long du cursus, tous les étudiants devraient être sensibilisés à la recherche par un

1- Professeur, Docteur vétérinaire, Docteur es-sciences, HDR, Président de la section « Recherche et Enseignement » et de la commission « Formation » de l'AVF, Directeur général honoraire d'Oniris (École Nationale Vétérinaire de l'Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique).

« parcours de formation obligatoire » validé. Ceci complèterait les compétences acquises grâce à la formation clinique et, de surcroît, permettrait de former davantage de vétérinaires pouvant ensuite contribuer plus efficacement à la recherche scientifique, y compris en valorisant par des publications de qualité le gisement de données que génèrent les activités cliniques. Cette formation par la recherche pour tous les étudiants vétérinaires favoriserait de plus, pour un nombre accru d'entre eux, l'acquisition des prérequis à la réalisation d'un doctorat d'université. En effet, un nombre significatif de « docteurs vétérinaires-docteurs d'Université » constituerait un indicateur d'excellence pour l'ensemble de la profession. Or des rapports (par exemple Saï *et al.* 2018) ont révélé un nombre insuffisant de ces double-diplômés « vétérinaires-masters » et « vétérinaires-docteurs d'Université » pour supporter la comparaison avec les autres grandes écoles et pour répondre à l'ensemble des attentes des employeurs publics et privés. La séance orga-

nisée par l'AVF le 13 janvier 2020 sur « *l'apport scientifique d'une formation par la recherche pour les diplômés des ENVF* » a permis de souligner des engagements individuels motivés en direction de cette formation par la recherche, avec des succès ponctuels, mais a aussi révélé un manque d'instruction et de soutien institutionnels qui garantirait la généralisation d'une telle formation, donc un impact plus significatif.

Il faut rappeler que, dans le passé, la création du doctorat d'exercice vétérinaire, obtenu de haute lutte (*Loi du 31 juillet 1923, décret du 28 mars 1924*), a constitué un saut qualitatif pour la reconnaissance scientifique des vétérinaires. Nous pensons qu'aujourd'hui, l'obtention d'un doctorat d'Université par un plus grand nombre d'entre eux permettrait un saut qualitatif supplémentaire de l'ensemble de la profession vétérinaire, y compris dans l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux, et de son meilleur ancrage dans le monde médical et scientifique.

## BIBLIOGRAPHIE

- Académie vétérinaire de France. Avis sur « sur la nécessité de soutenir la formation par la recherche dans les écoles nationales vétérinaires », 13 février 2020. Disponible à <https://academie-veterinaire-defrance.org/fileadmin/>

[user\\_upload/Publication/PrisesPosition/AVF\\_2020\\_FormationParLaRecherche\\_Avis\\_13fevrier2020.pdf](#). Consulté le 27/02/2023

- Saï P & Berlizot T. Mission de conseil sur l'employabilité des docteurs issus de

l'ESAV et les dispositifs de formation par la recherche. rapport CGAAER n° 17067, 2018. Disponible à [file:///C:/Users/jeand/Downloads/cgaaer\\_17067\\_2018\\_rapport.pdf](file:///C:/Users/jeand/Downloads/cgaaer_17067_2018_rapport.pdf). Consulté le 27/02/2023

